



Commune
VIREUX WALLERAND

Arrêté N° 006 /2026/PM/BG

ARRÊTÉ Temporaire

**relatif à l'utilisation du domaine public communal à des fins
commerciales : permis de stationnement**

Le maire de Vireux Wallerand,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code du commerce,

Vu la demande en date du 19 Janvier 2026, par laquelle Monsieur SAUVAGE sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur SAUVAGE est autorisé à occuper :

- 14 m2 - Rue du pont

- 26 m2 - Place de l'Eglise

en vue d'exercer son commerce bar « L'Embuscade ».

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2026.

Elle est personnelle, incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 31 décembre 2026.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre quarante minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

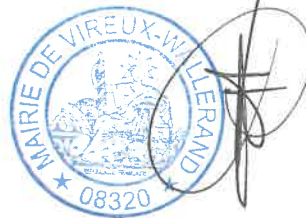
Article 6 :

- Monsieur le Secrétaire Général de VIREUX WALLERAND
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GIVET
- M. le Commandant de la Brigade Territoriale Mobile de la Pointe des Ardennes à VIREUX WALLERAND
- Monsieur le Chef de la Police Municipale VIREUX WALLERAND
- Monsieur l'Adjoint Responsable de la Voirie de VIREUX WALLERAND
- Monsieur le Responsable du Service Technique VIREUX WALLERAND
- Le permissionnaire Monsieur SAUVAGE

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la mairie

Fait à VIREUX WALLERAND, le 19 Janvier 2026

Le Maire
Bernard DEKENS



Monsieur le Maire

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Chalons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la publication ou notification